



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Racine, que le conseil de cette Municipalité a, à une séance ordinaire tenue le lundi 2 mai 2022, adopté le règlement n°354-04-2022 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 000 000 \$ (Agrandissement du centre communautaire). Ce règlement vise les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement durant les heures d'ouverture de bureau de la Municipalité situé au 145, route 222 à Racine ainsi que sur le site Web de la Municipalité.

Ledit règlement deviendra en vigueur suivant la loi.

DONNÉ à Racine ce 3 mai 2022.

Lyne Gaudreau
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Lyne Gaudreau, Directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 3 mai 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce troisième jour du mois de mai deux mille vingt-deux.

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC